

À 40 jours de Noël, les magasins spécialisés et grandes surfaces attendaient déjà de pied ferme les amateurs de drones – parents et enfants –, qui seront cette année encore bien plus nombreux à porter leur choix de cadeau sur ces engins si amusants et « intelligents ».

Notre conférencier Maurice THOMÉ propose en une heure — à travers des diapositives, un clip vidéo et un jeu de questions que tous nous pouvons nous poser —, d'apporter des réponses utiles à chacun :

- particuliers qui se lancent dans le pilotage de drones de loisir,
- personnes voulant découvrir de nouveaux métiers,
- forces de l'ordre et collectivités territoriales, pour se tenir à jour,
- responsables de sites sensibles, pour bien les protéger.

Une législation précise existe, qui doit être bien comprise même si elle n'est pas toujours d'un accès facile et alors que les textes de loi ont évolué plusieurs fois depuis deux ans. Il sera expliqué avec clarté ce que l'on a le droit de faire avec un drone et ce qu'il ne faut absolument pas faire.

Venez en famille et avec vos amis, soyez ponctuels SVP.